



RÉGIE DE L'EAU
METZ MÉTROPOLE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION N° 29/2022

SÉANCE DU MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2022

Sous la présidence de Monsieur Pierre MUEL, Président

Administrateurs : 18

En fonction : 18

(Convoqués le mardi 13 septembre 2022)

Présents : 8

Absents : 10

(Pouvoirs : 4)

Présents : Mesdames Véronique KREMER, Yolande VON HOF, Messieurs Jean BAUCHEZ, Jean-Luc BOHL, Bertrand DUVAL, Michel LISSMANN, Pierre MUEL, Salvatore TABONE.

Absents excusés : Claire ANCEL (pouvoir donné à Bertrand DUVAL)
Thierry HORY (pouvoir donné à Michel LISSMANN)
Roger PEULTIER (pouvoir donné à Pierre MUEL)
Lucien VETSCH (pouvoir donné à Salvatore TABONE)
Antoine DORR, Michel DUMONT, François HENRION, Odile JACOB-VARLET
Frédéric NAVROT, Bernard STAUDT.

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX SUBSÉQUENT
MP2019-21D : RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU DE LA LIBÉRATION À AUGNY**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que, conformément à l'accord cadre travaux MP2019-21, un marché subséquent pour le renouvellement du réseau AEP de la rue de la Libération à AUGNY lancé le 14 février 2022 a été attribué à la société SOTRAE par délibération du 16 mars 2022.

Dans le cadre de l'exécution de ce marché, il convient de procéder à des ajustements :

- Allongement du délai contractuel mentionné à l'article 4 du cadre de réponse : la durée prévisionnelle de l'opération est portée à 24 semaines, hors périodes de préparation et de réception.

- Ajout de 5 prix nouveaux
- Augmentation du montant du marché subséquent du fait de la présence d'une structure de chaussée renforcée nécessitant l'intervention continue d'un brise-roche, la présence de réseaux gaz à très faible profondeur et des sujétions liées au fonçage sous un ruisseau busé.

Après présentation des ajustements sollicités et avis de la CAO, Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration :

- de valider l'avenant n° 1 au marché de travaux subséquent relatif au renouvellement du réseau de la rue de la Libération à AUGNY
- d'autoriser la Directrice à signer toutes pièces relatives à ce dernier.

MOTION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Régie de l'eau de Metz Métropole en date du 22 septembre 2020, portant sur les modalités de passation des contrats, actes et marchés et des délégations du Conseil d'Administration à la Directrice,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 21 septembre 2022,

VALIDE l'avenant n° 1 au marché de travaux subséquent relatif au renouvellement du réseau de la rue de la Libération à AUGNY ;

AUTORISE la Directrice à signer toutes pièces relatives à ce dernier.

Fait et délibéré à l'unanimité en séance le 21 septembre 2022,

Le Président,



RÉGIE DE L'EAU
METZ MÉTROPOLE

Pierre MUEL

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.